

République Française
Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt six, le 20 mars, à 19 heures 30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 09

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre, FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Sylvie MICHEL, Christian PERRET

Absents excusés : Luc BOUDET

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Tristan COURBON

OBJET :

**Détermination du nombre
d'adjoints**

Pouvoirs :

Mandants
Luc BOUDET

Mandataires
Stéphanie LUAIRE

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 16 mars 2026, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 27 mars 2026.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé de créer 3 postes d'adjoints au maire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- ***A l'unanimité***
- ***De déterminer à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire***

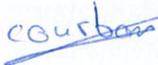
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance

Tristan COURBON



Le Maire,



Baptiste BON

